

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

18 décembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 18 décembre 2025 à 19h30 à l'endroit ordinaire des sessions du Conseil, à laquelle sont présents :

Madame Evelyne Latour, mairesse.

Madame Chloé Laforest-Guèvremont conseillère, et Messieurs Louis-Charles Guertin, Christian Michaud, Jean Latour, Christian Valois, Louis-Vincent Barthe, conseillers.

Absent : Monsieur Christian Valois

Tous formant quorum, sous la présidence de madame Evelyne Latour, mairesse.

Les membres étant majoritairement présents, constatation est faite que l'avis de convocation a été signifié, ils acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

Assiste également à la séance M. Guy Ménard, directeur général et greffier-trésorier en tant que greffier d'assemblée.

La mairesse ouvre la séance et préside l'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

2025-12-856

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Latour, SECONDÉ PAR Louis-Vincent Barthe et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais demeure ouvert à toute modification.

2025-12-857

Adoption des prévisions budgétaires 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été donné au moins huit jours avant la séance d'adoption du budget, soit le 10 décembre 2025 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le budget adopté ou un document explicatif de celui-ci sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie des prévisions budgétaires pour l'année 2026 ;

ATTENDU QUE les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel ou au bureau municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Louis-Charles Guertin et **SECONDÉ PAR** Christian Michaud et résolu que les prévisions budgétaires pour l'année 2026 prévoyant des dépenses de 3 528 576\$ et des revenus de l'ordre de 3 528 576\$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 soient adoptées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2025-12-858

Dépôt du programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, le Conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Initiales mairesse e.L

Initiales greffier Gr.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

CONSIDERANT QUE, conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public a été publié le 10^e jour de décembre 2025 concernant l'adoption des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Chloé Laforest-Guèvremont, appuyé par Louis-Vincent Barthe et résolu que le Conseil municipal Saint-Ignace-de-Loyola adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028, à savoir :

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS-Subventions
(PTI) 2026 – 2027 – 2028**

Titre du projet	Financement principal	2026	2027	2028	Total
Asphaltage rue Laforest Entre la 158 et De l'Église	TECQ 2026	-	50 000\$	-	50 000\$
Saint-Laurent	TECQ 2026	100 000\$	-	-	100 000\$
Fossés rang Sainte- Marie	TECQ 2026	-	20 000\$	-	20 000\$
Station de pompage <i>Rue de l'École et rue Laforest</i>	TECQ 2026	140 000\$	-	-	140 000\$
<i>Garage municipal</i>	TECQ 2026	100 000\$	-	-	100 000\$
<i>Achat de génératrices</i>	TECQ 2026	175 000\$	-	-	175 000\$
Reprofilage fossé – Changer 4 traverses de <i>Rang St-Luc</i>	TECQ 2026- 2027	15 000\$	15 000\$	-	30 000\$
Sous-Total Portion Subventionnée		580 000\$	85 000\$	-	615 000\$
Total sans règlement d'emprunt		580 000\$	85 000\$	-	615 000\$

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS- Règlement d'emprunts (PTI)
2026 – 2027 -2028**

Titre du projet	Financement principal	2026	2027	2028	Total
<i>Centre culturel</i>	Emprunt	400 000\$	-	-	400 000\$
<i>Salle multifonctionnelle – Église</i>	Emprunt	2 100 000\$	-	-	2 100 000\$
	PRACIM	3 900 000\$	-	-	3 900 000\$
Sous-Total Portion Subventionnée		3 900 000\$	-	-	3 900 000\$
Total avec portion règlement d'emprunt		2 500 000\$	-	-	2 500 000\$
Total		6 400 000\$	-	-	6 400 000\$
Grand Total		6 930 000\$	85 000\$	-	7 015 000\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Initiales mairesse e.l.

Initiales greffier g.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

2025-12-859

Période de questions

La période de questions débute à 19h35 et se termine à 19h52.

2025-12-860

Levée de la session

Il EST PROPOSÉ PAR Christian ~~Latour~~ ^{G.M.} Michaud. et résolu unanimement que la session soit levée à 19h52.


Evelyne Latour, mairesse


Guy Ménard, directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Guy Ménard, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéro ; 2025-857 ; 2025-858.


Evelyne Latour, mairesse


Guy Ménard, directeur général


Evelyne Latour, mairesse

Je, *Evelyne Latour*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Initiales mairesse E.L.

Initiales greffier G.M.